

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

CERTIFICAT DE DÉCISION — AUTORISATION D'APPEL ET DATE D'AUDITION DE L'APPEL**AUTORISATION D'APPEL**

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE que, le _____,
(jour/mois/année)
 le juge _____ a entendu, en vertu de la *Loi sur le recouvrement des*
(nom)
petites créances à la Cour du Banc du Roi, la requête en autorisation d'appel présentée par
 _____.
(nom du demandeur ou du défendeur)

L'autorisation d'appel a été :

- rejetée. La décision de l'auxiliaire de la justice rendue le _____
(jour/mois/année)
 demeure en vigueur et l'exécution de la décision n'est plus suspendue.
- accueillie. Une date d'audience a été fixée au _____, et
(jour/mois/année)
- l'exécution de la décision demeure suspendue;
- autre : _____.
(préciser)

Date de dépôt : _____

Registraire adjoint**AVIS**

La décision rendue par le juge quant à la requête en autorisation d'appel de la décision d'un auxiliaire de la justice est définitive et ne peut faire l'objet d'un appel. Voir l'article 13 de la *Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc du Roi*.